



Parc Éolien
DU SUROUËT



PLUS D'INFORMATIONS SUR :

WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

BILAN DE LA CONCERTATION



Introduction.....	5
1. Les moyens de l’information et de la concertation du public.....	6
a. Périmètre de diffusion de l’information.....	6
b. Publics concernés	6
2. Modalités de diffusion de l’information.....	6
a. Les lettres d’actualité	6
b. Le site internet et les réseaux sociaux.....	7
c. Le panneau d’information	7
3. Modalités d’échange et de recueil de la parole – la concertation.....	8
a. Une équipe toujours disponible : la participation par téléphone, courrier ou mail	8
b. Concertation avec les élus locaux	8
c. Les permanences publiques	8
d. Donner un nom au projet.....	9
e. Le financement participatif	10
4. Analyse de la concertation - Données quantitatives.....	11
a. Les lettres d’actualité	11
b. La participation spontanée du public.....	12
c. Le financement participatif	14
d. Synthèse quantitative de la participation	15
5. Enseignements tirés de la concertation.....	15
a. Un projet local marqué par la confiance des éco-épargnants	15
b. Un moindre impact sur l’activité agricole	16
c. Prise en compte des échanges avec les riverains du projet.....	16
d. Prises en compte des échanges avec les élus.....	17
Conclusion	20
Annexes	21

Introduction

Le développement d'un projet éolien est très encadré aux niveaux technique et environnemental. Pour autant, l'enquête publique est aujourd'hui le seul élément de « concertation » imposé à un développeur éolien avant l'attribution de l'Autorisation Environnementale Unique lui permettant de construire un parc.

Par bien des aspects, l'enquête publique intervient trop tard dans le développement d'un projet, puisqu'elle sollicite l'avis de habitants une fois les choix techniques faits. Convaincus qu'il est indispensable de définir un cadre de discussion fiable dans lequel tous les acteurs gravitant autour d'un projet peuvent être entendus, une concertation préalable sur le projet éolien développé par SEIDER a été organisée tout au long du projet en direction de tous types d'acteurs locaux, riverains, habitants, institutionnels, associatifs, ...

L'objectif de cette démarche est de donner l'occasion à celles et ceux qui le souhaitent de s'exprimer sur le projet de parc éolien avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture. Cette consultation est organisée dans différents périmètres autour de la zone du projet, à différents stades d'avancement et selon des temporalités adaptées via différents outils listés ci-après.

L'objectif est multiple :

- apporter information et données tangibles aux acteurs du projet pour éclairer la décision finale, faire preuve de pédagogie et de transparence en continu,
- faire témoigner et entendre les parties prenantes autour du projet, et ce, dès la phase de développement, afin de comprendre les attentes, craintes et contraintes techniques ou autres des acteurs locaux,
- co-construire autant que possible le projet avec les acteurs du territoire.

Ainsi, le présent document présente les objectifs de la démarche d'information et de concertation, la méthodologie et le déroulement de cette dernière, les évolutions du projet au regard des différents moments d'échanges.

1. Les moyens de l'information et de la concertation du public

a. Périmètre de diffusion de l'information

Les moyens de communication ont été concentrés sur les communes directement concernées par la Zone d'Implantation Potentielle (Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf), mais également sur Doudeville, ville la plus importante à proximité.

b. Publics concernés

- Les élus locaux
- Les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
- Les riverains les plus proches
- Les habitants et le grand public
- Les acteurs locaux spécifiques

2. Modalités de diffusion de l'information

a. Les lettres d'actualité

En accord avec les élus locaux, de réels efforts d'information ont été déployés pour ce projet. Ainsi, 3 bulletins d'information concernant le projet éolien, ainsi que la campagne de financement participatif ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de la Zone d'Implantation Potentielle : Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf. Au total, ce sont plus de 3000 bulletins d'information qui ont été remis dans les boîtes aux lettres des habitants des communes et sur des points de dépôt publics, au Printemps 2022, au Printemps 2023 et à l'Automne 2023.

Ce support d'information permet d'initier une interaction avec les habitants et d'apporter un regard sur le projet tout en se rendant disponible pour détailler les thèmes abordés.

Les lettres d'actualité diffusées sont présentées en annexe du présent document.

Bulletin n°	Période de Distribution	Périmètre de Distribution	Nombre de bulletins distribués	Thématiques abordées
1	Printemps 2022	Tous les foyers de Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf, Mairies et siège des EPCI	1060	Présentation des porteurs de projet, présentation de la zone d'étude, des bureaux d'études, étapes du projet, financement participatif Renvois vers : Le Vrai/Faux de l'éolien, Publié en mai 2021, par le Ministère de la Transition Écologique, le site internet KIWAI
2	Printemps 2023	Tous les foyers de Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf, Mairies et siège des EPCI	1060	Présentation du groupe LHOTELLIER, du site internet dédié, résultats du financement participatif, pose du mât de mesures, étapes du projet, étude acoustique Renvois vers : enquête agence France presse sur le béton, impacts supposés des éoliennes sur la santé

3	Automne 2023	Tous les foyers de Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf, Mairies et siège des EPCI	1060	Le « Parc éolien du Plateau de Caux », change de nom et devient le « Parc éolien du Surouët », seconde campagne KIWAÏ de financement participatif, étude hydraulique, étude cavités, étapes du projet éolien, Renvois vers : Guide à destination des Élus locaux pour la planification des EnR, Fiches pratiques sur les Energies renouvelables réalisées par l'ADEME
4	Printemps 2024	Tous les foyers de Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf, Mairies et siège des EPCI	1060	Edito : accélération des EnR, Présentation des implantations, Photomontages, Chiffres clés du projet, mesures ERC et bilan de la levée de fonds

b. Le site internet et les réseaux sociaux

Un site internet spécialement dédié au projet a été mis en ligne dès novembre 2022. <https://www.parceolien-surouet.fr>. Il permet à la fois d'informer sur les avancées du projet mais aussi et surtout de recueillir l'avis des habitants via le formulaire de contact.

Liste non exhaustive des sujets abordés :

- Présentation de la zone d'étude
- Présentation des sociétés liées au projet
- Pose d'un mât de mesure anémométriques et chiroptérologique
- Avancement et résultat des études
- Démantèlement éolien
- Grandes étapes du projet
- Financement participatif
- Coordonnées des responsables de projet
- Téléchargement des bulletins d'information en format numérique

Sur les réseaux sociaux, différentes publications apportent de la visibilité au projet sur LinkedIn et Facebook.

c. Le panneau d'information

Lors de la pose du mât de mesures anémométriques sur la zone d'étude, et afin de répondre aux questionnements que ne manque pas de susciter l'apparition d'un nouvel objet dans le paysage auprès des riverains, un panneau d'information au format A1 sur support Akylux est posé au pied du mât de mesure. Il contient des informations sur le projet, sur le fonctionnement et l'utilité du mât de mesures quant au gisement de vent mais aussi à la prise en compte des populations chiroptérologiques qui pourraient exister au droit du projet.

Ces données sont relayées à la fois dans la lettre d'information et sur le site internet. Le visuel du panneau implanté est joint en annexe.

3. Modalités d'échange et de recueil de la parole – la concertation

- a. Une équipe toujours disponible : la participation par téléphone, courrier ou mail

Sur l'ensemble des supports de communication utilisés, des coordonnées sont disponibles afin de pouvoir contacter les responsables de projets. Les différentes communications effectuées n'ont pas donné lieu à des contacts par téléphone.

b. Concertation avec les élus locaux

SEIDER, le Groupe LHOTELLIER ont mis un point d'honneur à entretenir un rapport continu avec les élus des communes du site d'étude. Ainsi, 53 contacts, courriers, appels téléphoniques, rendez-vous ou réunion ont eu lieu entre les développeurs et les élus locaux, qu'il s'agisse des maires, des conseils municipaux ou des élus de l'EPCI : Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville

Les élus des communes ont été réunis ensemble à plusieurs reprises :

- 9 septembre 2022
- 3 février 2023
- 5 septembre 2023

Plusieurs rencontres avec les élus locaux sont à noter :

- Le 10/02/2023 la rencontre avec M. Paul LHOTELLIER et M. le Président de la Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville et M. Alain PETIT, Vice-Président de la même Communauté de communes en charge du développement économique a donné lieu à une présentation de la possibilité offerte aux collectivités de prendre des participations dans la société du projet éolien
- le 21/09/2023 Les développeurs LHOTHELLIER /SEIDER rencontrent le Président de la Cdc Plateau de Caux – Doudeville – Yerville ;
- le 03/04/2023 M. Paul LHOTELLIER rencontre M. Alain PETIT, VP de Cdc Plateau de Caux, en charge du développement économique.

c. Les permanences publiques

Afin de pouvoir échanger directement avec la population, des permanences d'informations ont également eu lieu :

- le 17 mai 2022 à la mairie de Boudeville
- le 20 septembre 2023 à la mairie de Boudeville
- le 27 septembre 2023 à la mairie de Doudeville



Figure 1 : flyer d'invitation aux permanences publiques

d. Donner un nom au projet

Bien souvent, le choix du nom d'un parc éolien se résume à utiliser l'un des lieux-dits de la Zone d'Implantation Potentielle. Pourtant, nommer les choses permet grandement de se les approprier et de projeter un esprit, une identité tout autant que de fédérer autour de ce projet. Aussi, pour la première fois, SEIDER et le Groupe LHOTELLIER ont choisi de confier le choix du nom du parc aux habitants. Ainsi, après avoir édité une liste de noms pouvant refléter l'esprit local, de partenariat et les valeurs des entreprises, une campagne de vote à été mise en place sur internet et auprès des élus locaux pour qu'ils sélectionnent le nom du projet. Les élus locaux avaient par ailleurs manifesté leur opposition à ce que le projet porte le nom de leur territoire.

Je choisis le nouveau nom du parc éolien

!

Bienvenue à tous !

Nous sommes heureux de vous inviter à participer au choix du nom du parc éolien. Votre contribution est importante pour nous, car nous croyons que la participation communautaire est essentielle pour bâtir un monde plus durable.

Convaincus que vous partagez en plus notre engagement pour la préservation de la culture et du patrimoine de notre région normande, nous sommes donc fiers de vous présenter les trois propositions finales qui reflètent la langue normande et contribuent à la sauvegarde et valorisation des patois locaux.

- Parc éolien du Surouët ([vent dominant sur le territoire étudié](#))
- Parc éolien des Cllosets ([petits champs en langue normande](#))
- Parc éoliens des Mulons ([petites meules de foin en langue normande](#))

Pour voter, répondez à la question ci-après en cliquant sur le nom de votre choix ensuite valider en n'oubliant pas d'envoyer votre réponse avant le 30/05/2023.

Merci de partager avec votre entourage et à très bientôt !

www.parceolien-plateaudecaux.fr
www.seider-energies.com

cmasade@gmail.com [Changer de compte](#)



Non partagé

* Indique une question obligatoire

Pour le changement de nom, je vote pour : *

Un seul choix possible

- Parc éolien du Surouët
- Parc éolien des Cllosets
- Parc éolien des Mulons

Envoyer

Effacer le formulaire

Figure 2 : questionnaire en ligne proposant de voter pour le nom du parc éolien

e. Le financement participatif

En créant un nouveau modèle énergétique français, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a permis le développement du financement participatif des projets d'énergies renouvelables. Le financement participatif constitue un levier essentiel pour augmenter la part de ces énergies renouvelables dans le mixe énergétique national, mais aussi et surtout, il offre la possibilité de redonner du sens à son argent autour de l'intérêt général. Les financeurs y trouvent une relation de proximité, que ce soit géographique (financer des projets sur le territoire sur lequel ils vivent) ou en termes de valeurs.

Dès 2022, SIEDER a choisi de solliciter le soutien de la population pour le développement du projet éolien. Economiquement, ce soutien s'est matérialisé par le succès sans équivoque de la campagne de financement participatif ; L'objectif de ce financement local fut de *permettre à tous les citoyens qui le souhaitent de placer une partie de leur épargne directement dans un parc éolien de leur territoire.*

Pour réaliser ces campagnes de financement participatif, SEIDER a sélectionné une plateforme Kiwai, société normandes spécialisée dans des projets 100% verts, 100% Normands et 100% garantis.

Financement participatif

En vue de vous impliquer dès la phase de développement du projet, SEIDER vous propose une approche participative. Tous les citoyens majeurs qui le souhaitent pourront devenir acteur de ce projet en plaçant une partie de leur épargne dans deux collectes au cours du projet et ainsi bénéficier des retombées économiques qu'il générera. Notre partenaire pour ces collectes est KIWAÏ, plateforme de financement participatif 100% verte, 100% normande et 100% garantie par la Région Normandie et la Caisse d'Épargne Normandie. L'ouverture de la première collecte est prévue le 23 mai 2022 et la seconde arrivera fin 2022.

Comment y participer ?
Il suffit de créer votre compte dès à présent et de vous connecter le **23 MAI** sur : www.kiwai-normandie.fr

Une fois vos informations personnelles validées, vous pourrez investir directement dans le projet du parc éolien Plateau de Caux, par virement ou paiement par carte bancaire. Le taux d'intérêt fixe du placement est de 4%/an sur 5 ans. L'investissement minimal est de 20 € et au maximum 2000 € par personne. Cette première campagne sera clôturée dès que 100 000 euros seront atteints.

*Pour en savoir plus :
Consultez-nous ou prenez rendez-vous à la Caisse d'Épargne la plus proche de chez vous.*



Figure 3 : extrait de lettre d'actualité invitant au financement participatif

Les éléments de communications relatifs à cette collecte sont présentés en annexe.

4. Analyse de la concertation - Données quantitatives

a. Les lettres d'actualité

Les lettres d'actualité sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des communes du projet. Ainsi ce sont plus de *1000 exemplaires* qui ont été proposés à chaque édition des bulletins d'information.

Des exemplaires sont également déposés en Mairie et au siège du ou des l'EPCI.

b. La participation spontanée du public

Sur le site internet dédié au projet, on décompte 1279 visites au 14/11/2023. La durée moyenne d'une visite est de 1min 58s. 42% des visiteurs ont consulté plus d'une page lors de leur passage sur le site. Ainsi, 3 748 pages ont été vues (dont 2 113 pages vues uniques).

Message n°	Date du Message	Expéditeur (P, E, riverain, élu, ...)	Thématique(s) du message
1	04/05/2023	Riverains du Parc	Distance aux habitations
2	24/04/2023	Riverains du Parc	Information sur l'investissement participatif

Figure 4 : Tableau synthétisant les contacts eu via le site internet dédié au Projet

Le tableau ci-après recense les publications faites sur les réseaux sociaux de l'entreprise SEIDER concernant le projet éolien.

Date de la Publication	RS sur laquelle est faite la publication	Thématique(s) de la Publication	Nombre de vues/impressions	Nombre de réactions				Thématique(s) des commentaires
				+	-	C	R	
06/02/2022	Facebook	Présentation de la ZIP						
16/05/2022	Facebook	Qu'est-ce que le financement participatif		1				
17/05/2022	Facebook	Portrait de Pierrick Guilbart, chef de projet du parc		1				
18/05/2022	Facebook	Un point d'étape sur les études d'impact						
13/05 et 31/05/2022	Facebook	Film financement participatif 1		1				
06/06/2022	Facebook	Bilan du financement participatif		1				
22/08/2022	Facebook	Lancement de l'étude acoustique						
01/06/2022	Facebook	Didier Boureaud, gérant de SEIDER répond aux questions de Kiwaï TV sur les enjeux de l'éolien						

08/12/2022	Facebook	Journée Mondiale du Climat, SEIDER œuvre à ses projets					
06/01/2023	Facebook	Lancement du site internet					
21/03/2023	Facebook	Distribution du bulletin d'info Numéro 2					
09/05/2023	Facebook	lancement de l'Opération "choisir son nom"	59 impressions				
19/06/2023	Facebook	Annonce du changement de nom					
08/09/2023	Post LinkedIn	Distribution du bulletin d'info Numéro 3	573 impressions	11			2
09/09/2022	Post Facebook	Pose du mât de mesures anémométrique		1	1		
09/09/2023	Post LinkedIn	Annonce de la permanence d'info du 20/09 à Boudeville	266 impressions	9			3
14/09/2023	Facebook	Permanence d'information et financement participatif		1			
19/09/2023	Post LinkedIn	Annonce de la permanence d'info du 20/09 à Boudeville	524 impressions	17			4
20/09/2023	Facebook	Quentin Verbecke présente le projet en vidéo		2			
25/09/2023	Post LinkedIn	Annonce de la 2ème permanence d'info du 27/09 à Doudeville	196 impressions	14			3

Figure 5 : Tableau synthétisant les publications faites sur les Réseaux Sociaux concernant le Projet

Dans le tableur ci-dessus, concernant le nombre de réactions, est indiqué :

- Dans la colonne « + », le nombre de réactions positives (de type « j'aime », « j'adore », « bravo », ...);
- Dans la colonne « - », le nombre de réactions négatives (de type « je n'aime pas », ...);
- Dans la colonne « C », le nombre de commentaires;
- Dans la colonne « R », le nombre de republications.

Concernant l'opération « donner un nom au projet », malgré une consultation en ligne et une communication aux élus locaux, la participation à cette opération n'a donné que peu de retours.

c. Le financement participatif

Lancées avec le concours de KIWAI, plateforme normande de financement participatif 100% verte, 100% normande et 100% garantie par la Caisse d'Épargne Normandie, 2 campagnes de financement participatif ont été réalisées. Ainsi, 200 000 euros ont été collectés grâce à 91 Eco épargnants locaux répartis de la manière suivante :



Figure 6: Kiwai, plateforme éco-responsable de financement participatif de projets 100% locaux, 100% garantis et 100% verts

1. Les fonds de la première campagne de financement ont été collectés grâce à 66 Eco épargnants locaux répartis ainsi :

- 24 participants des communautés de communes de Plateau de Caux, Doudeville, Yerville et d'Yvetot-Normandie ;
- 42 participants d'autres communes du département Seine-Maritime.

La campagne n'a pas été ouverte à l'échelle nationale ou internationale, l'intégralité de la somme a été levée localement.

2. La seconde campagne de financement participatif avec le concours de KIWAI a concerné 67 Eco épargnants locaux répartis de la manière suivante :

- 20 participants issus des communautés de communes de Plateau de Caux, Doudeville, Yerville et d'Yvetot-Normandie ;
- 47 participants d'autres communes du département Seine-Maritime.

La campagne n'a pas été ouverte à l'échelle nationale ou internationale, l'intégralité de la somme a été levée localement.

Ainsi, sur 2 campagnes de financement participatif, 133 investisseurs cumulés ont apporté 200 000€ ; 42 prêteurs (31.6 %) ayant investi sur l'une et l'autre des campagnes. En tout, ce sont donc 91 personnes qui ont apporté un soutien au projet.

d. Synthèse quantitative de la participation

Participant à la concertation	Nombre de personnes concernées	Type et sujet d'échanges (physique, téléphonique, en visio, par mail, sms ou par courrier)
Elus et territoire	44	53
Riverains, habitants, votants	22 riverains pour l'acoustique Envi. 20 personnes en permanences publiques	Acoustique + permanences + donner un nom
Propriétaires Fonciers et Exploitants Agricoles concernés par le projet	Env.40 personnes	Propriétaires et exploitants inclus dans la ZIP et éleveurs locaux
Financement Participatif	91 éco-épargnants	En ligne et lors des permanences

Pendant ces 3,5 années de développement, l'ensemble des acteurs locaux a été sollicité et sensibilisé au projet. Le tableau précédent comptabilise les rencontres, contacts, réunions et rendez-vous réalisés (parmi les personnes comptabilisées dans le tableau ci-dessus, 9 ont été rencontrées en ayant plusieurs « rôles »). Au final, ce sont plus *de 250 personnes physiques ou morales qui ont participé au projet.*

5. Enseignements tirés de la concertation

L'information et la concertation préalable entre les élus, les acteurs locaux, la population, les services de l'État et les porteurs de projet ont permis d'atteindre plusieurs objectifs :

- Exposer les avancées du projet et expliciter les choix techniques en partenariat avec les experts (naturalistes, paysagistes, etc.) ;
- Répondre aux questions pour limiter la désinformation (bruit, environnement, paysage, etc.) ;
- Recueillir des suggestions et prendre en compte les préoccupations locales (aménagement, environnement, paysage, etc.) ;
- Faire évoluer le projet pour une meilleure intégration locale.

Plusieurs points ont émergé de la concertation, ils sont détaillés ci après.

a. Un projet local marqué par la confiance des éco-épargnants

Lancées avec le concours de KIWAI, plateforme normande de financement participatif 100% verte, 100% normande et 100% garantie par la Caisse d'Épargne Normandie, ces deux opérations furent un beau succès de réactivité puisqu'en environ deux fois 15 jours, les 200 000 euros ont été collectés grâce à 91 Eco épargnants différents répartis de la manière suivante :

b. Un moindre impact sur l'activité agricole

La mise en compatibilité de l'architecture du parc avec l'exploitation agricole

Tout au long du développement du projet de parc éolien, une concertation a été menée avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles des parcelles impactées. Leurs avis ont été pris en compte dans le positionnement des éoliennes et les tracés des chemins d'accès. En tout, près de 60 rencontres ou échanges téléphoniques qui ont été organisés afin de recenser les avis de ces acteurs incontournables du projet.

Les plateformes des éoliennes ont été placées au plus près des chemins et des bordures des îlots agricoles. Par ailleurs, leur position a également été choisie dans le but de partager les impacts entre les différents exploitants et propriétaires. L'objectif étant d'éviter l'augmentation de la contrainte à l'exploitation des parcelles et de maintenir la fonctionnalité agricole du parcellaire.

La prise en compte des enjeux particuliers de l'élevage

Un certain nombre d'élevages (principalement bovin mais pas que) subissent des effets sanitaires suite à l'implantation proche d'infrastructures industrielles de type lignes à haute tension, transformateurs, antennes relais et éoliennes. Concernant plus particulièrement la présence de parcs éoliens à proximité des élevages, il semble que ces structures forment des courants parasites en captant l'électricité statique qu'elles évacuent par leur socle en béton. A la lumière des connaissances scientifiques, le Groupe Permanent pour la Sécurité Electrique en milieu agricole (GPSE)¹ s'est intéressé aux problématiques zootechniques, vétérinaires et électriques, ce qui lui a permis d'indiquer dans son dossier « Courants parasites en élevage² » que les courants parasites « *peuvent provoquer de l'inconfort [chez les animaux] qui, dans certains cas, est cause de stress (...) et peut amoindrir leur résistance aux maladies* ».

Avec les éleveurs, SEIDER prend en compte les risques et questionnements spécifiques de ces filières et notamment la question des courants parasites en s'associant à un géobiologue. La géobiologie consiste en l'étude de l'ensemble des influences de l'environnement, des constructions et du mode de vie sur le vivant, et notamment des ondes liées aux champs magnétiques et électriques, courants d'eau souterrains, réseaux dit « géobiologiques », failles géologiques, etc. sur les élevages. Il s'agit, dès l'amont du projet, d'identifier les enjeux d'élevages par rapport à la construction du parc éolien afin de prévenir tout risque.

c. Prise en compte des échanges avec les riverains du projet

Différents échanges avec des riverains du projet rencontrés, parce qu'ils sont agriculteurs sur la zone ou parce qu'ils ont été concernés dans le cadre des études liées au projet, nous ont permis d'évoquer la mise en place des mesures paysagères. Ainsi, il a été évoqué la plantation d'arbres pour conforter le motif des clos mures ou aménager les jardins.

¹ <https://www.gpse.fr/>

² https://www.gpse.fr/IMG/pdf/gpse_2019_courants_electriques_parasites_en_elevage.pdf

Lors de la campagne de mesures acoustiques, les rencontres ont permis de sonder plus de 20 personnes afin d'implanter 10 micro. En premier lieu, l'explication de l'étude a permis de rassurer sur la prise en compte des enjeux acoustique très en amont du projet, en second lieu, les rencontres ont permis de nouer un lien plus précis avec les riverains et des les impliquer dans le développement du projet.

Au nord de la Zone d'Implantation Potentielle, à Boudeville, une rencontre d'un riverain a fait émerger la question de la visibilité du parc depuis une des habitations parmi les plus proches du projet. Une hêtraie fait déjà masque mais demande à être renforcée et doublée afin de protéger les riverains des vues. Il a ainsi été décidé de conforter un talus cauchois situé en fond de parcelle et d'installer à proximité de l'habitation une nouvelle haie brise vue.

d. Prises en compte des échanges avec les élus

Lors des échanges avec les élus locaux, le point de remarque le plus constant et impliquant un rejet du projet est, selon les représentants des collectivités, le manque d'impact économique local de l'investissement réalisé. Ressortent souvent des échanges des idées reçues telles que :

- Les éoliennes étant fabriquées à l'étranger, elles ne participent pas à soutenir le tissu industriel et économique local, les élus expriment la demande d'avoir des intervenants locaux pour la réalisation des travaux ;
- Les porteurs de projets et/ou propriétaires de parcs éoliens sont des fonds de pension, le plus souvent étrangers ;
- Les habitants ne profitent pas de la manne économique du projet.

Afin de répondre aux questionnements économiques des élus locaux, les développeurs SEIDER et LHOTELIER ont fait plusieurs propositions concrètes et présenté la structuration du porteur de projet :

- Réaliser plusieurs campagnes de financement participatif en local, ainsi les habitants qui prêtent des fonds aux développeurs se voient rémunérés en percevant les intérêts ;
- Organiser une réunion spécialement dédiée à la présentation des porteurs de projet et du financement le 9 septembre 2022 à Boudeville -le courrier d'invitation est placé en annexe- cette réunion a permis de rappeler l'implantation locale des investisseurs du projet que sont le Groupe LHOTELIER et la société SEIDER ;
- Organiser un comité local éolien réunissant l'ensemble des élus locaux ;

- Alors que la loi APER ne le rend pas obligatoire, les développeurs ont proposé aux collectivités d'entrer au capital social de la Société de projet (pour rappel, la société du parc éolien du Surouët a été créée avant la loi APER).

Article 93 – LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Le III de l'article L. 294-1 du code de l'énergie introduit par la loi «Aper» consacre un droit de priorité des maires et présidents d'EPCI en imposant aux associés et actionnaires d'une société devant être constituée pour porter des projets de production d'ENR sur leur territoire de les informer de la constitution de ladite société au plus tard deux mois avant la signature des statuts afin de leur permettre de proposer une offre de participation au capital Ainsi, les collectivités locales sont invitées à entrer au capital social des sociétés détentrices de parcs éoliens dès leur création et peuvent ainsi en percevoir des dividendes à terme.

Il est rédigé ainsi :

« III bis.-Les associés ou les actionnaires souhaitant constituer l'une des sociétés mentionnées aux I ou II du présent article en informent le maire de la commune d'implantation du ou des projets et le président de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets, au plus tard deux mois avant la signature des statuts, afin de leur permettre de proposer une offre de participation au capital mentionnée aux mêmes I et II.Le III de l'article L. 294-1 du code de l'énergie introduit par la loi «Aper» consacre un droit de priorité des maires et présidents d'EPCI en imposant aux associés et actionnaires d'une société devant être constituée pour porter des projets de production d'ENR sur leur territoire de les informer de la constitution de ladite société au plus tard deux mois avant la signature des statuts afin de leur permettre de proposer une offre de participation au capital Ainsi, les collectivités locales sont invitées à entrer au capital social des sociétés détentrices de parcs éoliens dès leur création et peuvent ainsi en percevoir des dividendes à terme.

Figure 7 : la loi APER du 10 mars 2023 - Article 93

Un point de blocage important a été également le choix du nom du projet. En effet, le premier nom retenu : « parc éolien du plateau de Caux » a cristallisé les tensions avec les élus locaux pour qui, un projet de parc éolien ne pouvait avoir le nom du territoire.

Ainsi, après consultation de la population, SEIDER et LHOTELIER ont changé le nom du parc qui se nomme désormais « parc éolien du Surouët ».

Enfin, afin de se montrer pro-actif en termes d'acceptabilité locale du projet, les développeurs apportent une contribution sans précédent :

- Ouvrir le capital de la société de projet aux habitants en plus de collectivités locales,
- Valoriser l'électricité locale le plus localement possible

Ces propositions ont été présentée lors de la lettre d'information diffusée au printemps 2023.

Deux acteurs du territoire au service d'une énergie durable

En 2022, l'équipe SEIDER a proposé un partenariat avec le Groupe Lhotellier pour développer conjointement le projet éolien Plateau de Caux. Ce portage commun se justifie par l'ADN de Lhotellier, entreprise centenaire normande, riche de sa connaissance territoriale. La compatibilité des deux entreprises est le gage du développement d'un projet participatif en associant élus, riverains et acteurs locaux.

En effet, au delà de la simple co-construction d'un parc éolien entre d'une part SEIDER, développeur confirmé de centrales d'énergies renouvelables et d'autre part le Groupe Lhotellier, une entreprise locale reconnue employant en son sein des habitants du Pays de Caux ; la démarche s'inscrit dans une ouverture plus large du projet et du capital social.

En effet, l'objectif est de prochainement permettre aux habitants et riverains intéressés d'investir dans le projet. Une autre volonté commune de chaque porteur du projet est de fournir directement les habitants du Pays de Caux en énergie verte issue des futures installations. Il s'agira de proposer la vente directe d'électricité en priorité aux consommateurs locaux à des tarifs compétitifs. Interlocuteur privilégié dans le processus d'autorisation, le Groupe Lhotellier est autant disponible pour recueillir vos questions et vous apporter directement des réponses que l'équipe SEIDER.

“ Nous sommes fiers de contribuer à une vision modernisée de la production d'énergie où toutes les parties prenantes sont considérées et où chacun y trouve son compte. Ce n'est pas une vision utopique, mais simplement une vision responsable des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain. ”

Paul Lhotellier, Président du Groupe Lhotellier

Figure 8 : extrait de la lettre d'information du printemps 2023

Conclusion

Forte d'une collecte d'avis la plus large possible et d'une transmission d'informations en toute transparence et sous toutes les formes qui furent possibles de mettre en place, cette concertation a permis de mettre en lumière un certain nombre de points essentiels à la cohérence du projet dans son environnement.

En effet,

- *Les 250 personnes pour plus de 120 rencontres* réalisées sur le terrain et/ou temps d'échange ;
- Les *4 bulletins d'information* distribués en 1000 exemplaires à chaque fois dans les boîtes aux lettres des riverains ;
- *Les 1279 visites* du site internet ;
- Les différents posts sur les réseaux sociaux ;
- Les articles dans la presse ;
- Ainsi que les deux campagnes de financement participatif à hauteur de 200 000€ qui ont permis à *44 riverains*, en exclusivité sur les 15 premiers jours, de participer à hauteur de 30 % au financement et à 91 habitants du département de financer la totalité de la demande.

ont permis de faire évoluer le projet et de répondre au maximum aux questions et aux attentes des riverains.

Nous avons notamment pu constater le bon accueil réservé par la population locale au financement participatif, traduisant la volonté de SEIDER et du Groupe LHOTELLIER de faire que leurs projets éoliens bénéficient directement et financièrement à la population, indépendamment des retombées fiscales inhérentes.

Également, le partenariat avec les agriculteurs de la Zone d'Implantation Potentielle s'est renforcé au travers de ces échanges, permettant ainsi la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

Annexes

BULLETINS D'INFORMATION

PANNEAUX D'INFORMATION MAT DE MESURES

PLAQUETTE EMPRUNTEURS

REVUE DE PRESSE

PANNEAUX D'EXPOSITION PERMANENCES PUBLIQUES

COURRIER D'INVITATION ELUS LOCAUX

NOTE CONCERNANT LA GEOBIOLOGIE



Parc Éolien
DU SUROUËT



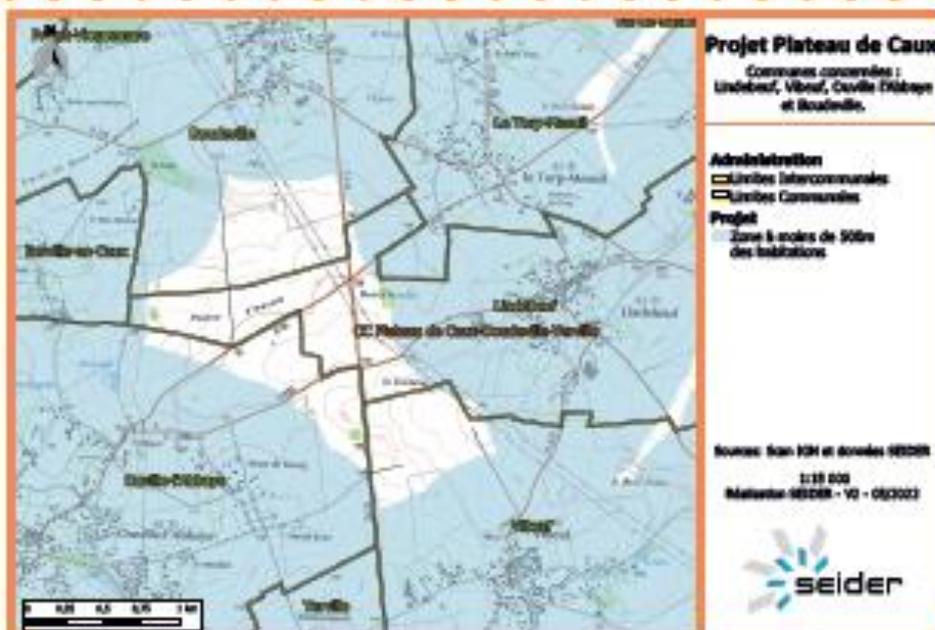
PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

BULLETINS D'INFORMATION



Site identifié

C'est en prenant une distance de 500 mètres aux habitations que nous avons pu identifier une zone avec un potentiel éolien. La carte ci-contre vous présente la zone blanche distante des habitations. SEIDER a initié les premiers contacts avec les élus des communes Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles dès fin de 2019.



Information et concertation locale

FOCUS SUR LE PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE LÉTANTOT

Localisation : Communes de Vescomville et Saint-Meulou de Folleville [70]
 Début du projet : 2013
 Date de l'autorisation : 2018
 Mise en exploitation : 2021
 Nombre d'éoliennes : 6 machines Nordex
 Puissance d'une machine : 3,6 MW
 Production annuelle : 32 000 MWh

SEIDER est reconnu pour son expérience dans l'apport d'information aux populations concernées par des projets éoliens.

Lors du développement du parc éolien de la plaine Létantot, l'équipe a oeuvré pour :

- La réalisation et diffusion d'outils d'information : bulletins, expositions sur l'éolien, livre blanc de l'éolien, communiqué de presse, ...
- L'animation de la concertation locale : comité de suivi de projets avec les élus, visites de site d'implantation, permanences publiques pour les études, ...
- Partenariats locaux d'adhésion au projet : fédération de chasse, associations sportives et culturelles, ...
- L'ouverture de financement participatif aux populations locales.

2019

2022



Financement participatif

En vue de vous impliquer dès la phase de développement du projet, SEIDER vous propose une approche participative. Tous les citoyens majeurs qui le souhaitent pourront devenir acteur de ce projet en plaçant une partie de leur épargne dans deux collectes au cours du projet et ainsi bénéficier des retombées économiques qu'il générera.

Notre partenaire pour ces collectes est KIWAÏ, plateforme de financement participatif 100% verte, 100% normande et 100% garantie par la Région Normandie et la Caisse d'Épargne Normandie.

L'ouverture de la première collecte est prévue le 23 mai 2022 et la seconde arrivera fin 2022.



Comment y participer ?

Il suffit de créer votre compte dès à présent et de vous connecter le **23 MAI** sur : www.kiwai-normandie.fr

Une fois vos informations personnelles validées, vous pourrez investir directement dans le projet du parc éolien Plateau de Caux, par virement ou paiement par carte bancaire. Le taux d'intérêt fixe du placement est de 4%/an sur 5 ans. L'investissement minimal est de 20 € et au maximum 2000 € par personne. Cette première campagne sera clôturée dès que 100 000 euros seront atteints.

Pour en savoir plus :

Consultez-nous ou prenez rendez-vous à la Caisse d'Épargne la plus proche de chez vous.



Etudes environnementales en cours

Afin de développer le projet éolien, SEIDER doit déposer auprès de l'administration une étude d'impact sur l'environnement. Elle se compose de plusieurs sous-études telles que : l'étude paysagère, l'étude relative à la biodiversité, l'étude acoustique, la prise en compte du fonctionnement hydraulique ou même la présence de mammères. La biodiversité correspond au tissu vivant de notre planète c'est à dire l'ensemble des milieux naturels, des formes de vie et leurs relations et interactions (entre les organismes eux-mêmes ou entre les organismes et leur milieu de vie). La biodiversité comprend trois niveaux interdépendants :

- La diversité des milieux de vie à toutes les échelles : les écosystèmes ;
- La diversité des espèces vivant dans ces milieux, en relations entre elles et avec leurs milieux de vie ;
- La diversité génétique au sein de chaque espèce.

L'enjeu de cette étude est de définir les espèces vivantes (faune ou flore) existantes sur le site identifié et d'adapter le projet de parc éolien en fonction de la réalité observée.

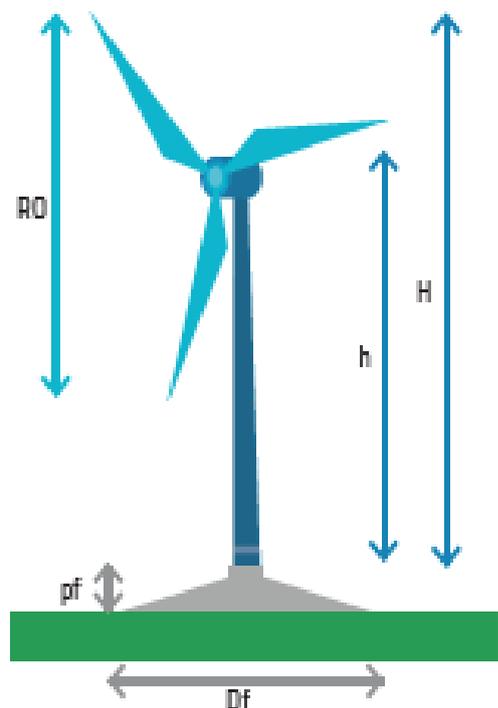
C'est le bureau d'études **Alise Environnement Normandie**, basé à Saint-Jacques-sur-Darnétal, qui a la charge de la réalisation de cette étude. L'équipe locale pluridisciplinaire travaille sur les thématiques : Biodiversité, Eau, Cavités Souterraines, Aménagement, Environnement. Elle cumule près de 20 personnes et de 20 années d'expérience dans les Études Réglementaires et Environnementales avec des échelles de territoire d'étude variées et des références régionales et internationales.



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN



Chiffres - clés d'une éolienne



Les éoliennes, en Seine Maritime, ont actuellement, une puissance unitaire comprise entre 3 et 6 MW. A titre d'information, voici les tailles des différentes parties d'une éolienne :

- Hauteur du mât : $h = 95$ m ;
- Longueur des pales = 50m chacune ;
- Diamètre du rotor : $R_0 = 100$ m ;
- Hauteur en bout de pale : $H = 150$ m ;
- Diamètre des fondations : $D_f = 25$ m ;
- Profondeur des fondations : $pf = 2,5$ m.

Vitesses :

- Vitesse de rotation de 2 à 20 tours par minute ;
- Vitesse de vent de démarrage : 3m/s soit environ 11km/h;
- Vitesse de vent d'arrêt : 25m/s soit 90 km/h.

Une éolienne de 3 MW produit en moyenne 7 200 000 kWh* par an soit les besoins en électricité de 1 440 foyers au tout électrique ou de 3 000 foyers, hors chauffage et eau chaude.



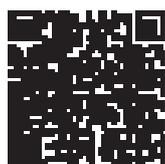
* Un peu de calcul ça vous dit ?

Une éolienne tourne en équivalence pleine puissance 2400 h en moyenne par an. Si on multiplie le volume horaire par 3000 kWh (3MW), on obtient alors 7 200 000 kWh. Un foyer, composé de 2,1 personnes, consomme environ 3000 kWh/an (dont 80 à 70% de chauffage et ECS). Sources INSEE et CREDES (2017).

Ressources

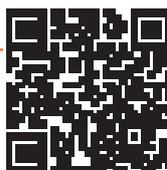
Documentation officielle :

Le Vrai/Faux de l'éolien, publié en mai 2021, par le Ministère de la Transition Écologique.



Financement participatif

Consultez la plateforme web KIWAJ pour toutes les informations relatives au financement participatif du projet éolien Plateau de Gaux.



Site Internet:

Nous oeuvrons pour mettre en ligne un site internet sur le projet au cours de cette année.



Prochain bulletin :

Automne 2022

Sujets :

- Avancement du projet
- Résultat de la collecte
- Calendrier des permanences publiques

Prendre contact avec nous



SEIDER Normandie :



84 rue Louis Blériot - 76230 Bois-Guillaume



02 35 79 95 83



contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com



VISITEZ LE SITE INTERNET DU PROJET

WWW.PARCEOLIEN-PLATEAUDECAUX.FR



Édito

Madame, Monsieur,

En 2022, chaque français a pu s'informer sur les capacités et les limites des installations ainsi que sur les plans énergétiques de notre pays. Chacun a dû aussi ajuster ses habitudes personnelles et collectives face aux plans de sobriété et à la forte augmentation du coût de l'électricité. Alors que la transition écologique et énergétique est une nécessité vitale absolue, le gouvernement français et l'Union Européenne reconnaissent enfin, les énergies renouvelables (EnR) comme d'« intérêt public supérieur ».

Pour établir un mix et une vraie indépendance énergétique locale, les entreprises de la filière éolienne apprécient les démarches annoncées du gouvernement de débloquer des projets depuis trop longtemps « endormis ». L'accélération et l'allégement des procédures sont indispensables pour un développement des EnR à la hauteur de l'urgence climatique. Toutefois, SEIDER veillera toujours à maintenir la qualité des concertations et de l'information aux collectivités et citoyens ainsi que la durée des études environnementales, sans les minimiser et pour garantir un projet réussi et efficace. De même, la filière œuvre toujours pour que les retombées des parcs soient plus largement et équitablement réparties au niveau local. Comme par exemple, pour les habitants des communes développant des EnR, pourquoi ne pas ouvrir la possibilité d'achat direct d'électricité avec un tarif préférentiel auprès d'un parc éolien ou solaire de sa région ? De nouveaux modèles sont à créer ensemble.

SEIDER voit ainsi, pour le projet éolien Plateau de Caux, situé sur les communes de: Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf; et autres projets locaux énergétiques de bonnes perspectives.

Didier Boureaud, Gérant de SEIDER

Site Internet



Habitants de Boudeville, Lindebeuf, Ouville l'Abbaye et Vibeuf, riverains de la zone d'implantation potentielle des éoliennes ou curieux d'énergies renouvelables pourront suivre l'évolution du projet via le site Internet dédié : www.parcéolien-plateau-de-caux.fr.

Consultable par tous, il retrace les actualités, photos, cartes et plans, bulletins d'information et d'autres données concernant le projet.

Ce site est aussi un outil supplémentaire pour échanger facilement avec les chargés du projet. L'équipe SEIDER s'engage ainsi à communiquer de manière directe, transparente et pédagogique sur cette nouvelle aventure.

Étude acoustique



Entre novembre et décembre 2022, une campagne de mesure du bruit résiduel (bruit existant avant la construction du parc éolien) a été menée par le bureau d'étude VENA-TEC. Ce sont 10 sonomètres (outils de mesure) qui ont été déposés en extérieur chez des riverains du projet éolien. Aucun enregistrement vocal ou audio n'est possible. Ces outils collectent et mesurent uniquement le niveau du bruit en décibels dans des lieux représentatifs de vie quotidienne proche du projet. L'acousticien est actuellement en train d'analyser les données pour ensuite procéder à des simulations du bruit que générerait un parc éolien en activité. Cette étude aide SEIDER dans le choix des éoliennes et leur implantation pour respecter la réglementation en vigueur.

En France, la réglementation acoustique est la plus ferme des pays européens. L'arrêté du 10 décembre 2021, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, est venu modifier l'arrêté du 26 août 2011. Il indique notamment que lorsque le niveau de bruit résiduel dépasse les 35 décibels, la différence, appelée émergence, entre le bruit ambiant (bruit des éoliennes + bruit résiduel) et le bruit résiduel ne doit pas dépasser 5 décibels supplémentaires la journée et 3 décibels la nuit.

Deux acteurs du territoire au service d'une énergie durable

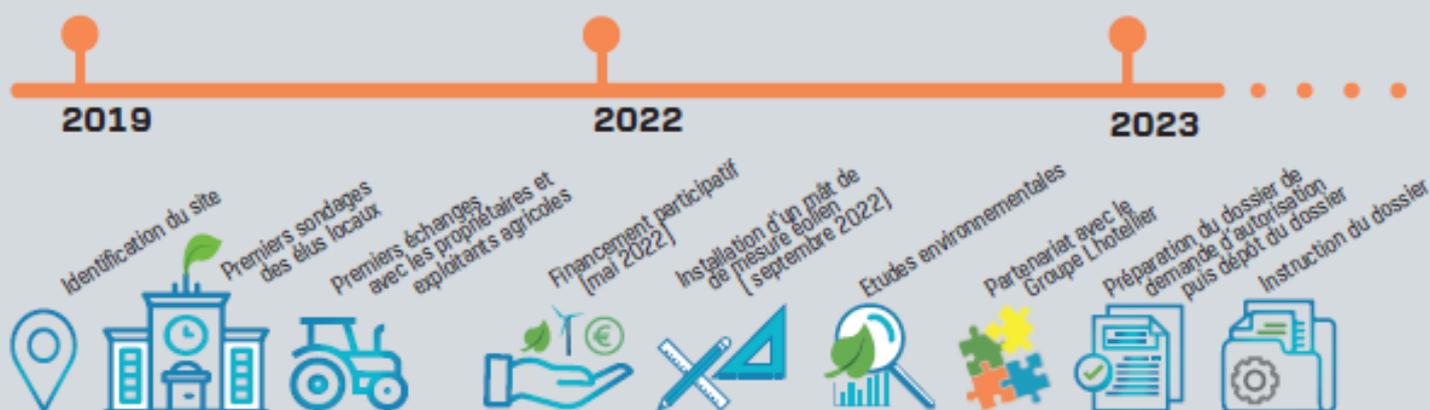
En 2022, l'équipe SEIDER a proposé un partenariat avec le Groupe Lhotellier pour développer conjointement le projet éolien Plateau de Caux. Ce portage commun se justifie par l'ADN de Lhotellier, entreprise centenaire normande, riche de sa connaissance territoriale. La compatibilité des deux entreprises est le gage du développement d'un projet participatif en associant élus, riverains et acteurs locaux.

En effet, au delà de la simple co-construction d'un parc éolien entre d'une part SEIDER, développeur confirmé de centrales d'énergies renouvelables et d'autre part le Groupe Lhotellier, une entreprise locale reconnue employant en son sein des habitants du Pays de Caux ; la démarche s'inscrit dans une ouverture plus large du projet et du capital social. En effet, l'objectif est de prochainement permettre aux habitants et riverains intéressés d'investir dans le projet.

Une autre volonté commune de chaque porteur du projet est de fournir directement les habitants du Pays de Caux en énergie verte issue des futures installations. Il s'agira de proposer la vente directe d'électricité en priorité aux consommateurs locaux à des tarifs compétitifs. Interlocuteur privilégié dans le processus d'autorisation, le Groupe Lhotellier est autant disponible pour recueillir vos questions et vous apporter directement des réponses que l'équipe SEIDER.

“ Nous sommes fiers de contribuer à une vision modernisée de la production d'énergie où toutes les parties prenantes sont considérées et où chacun y trouve son compte. Ce n'est pas une vision utopique, mais simplement une vision responsable des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain. ”

Paul Lhotellier, Président du Groupe Lhotellier



A propos du Groupe Lhotellier

Créé en 1919 en Normandie, le Groupe Lhotellier est un groupe familial, centenaire et indépendant. Son Président, Paul Lhotellier, représente la 4^{ème} génération d'entrepreneurs de la famille.

Opérateur global en construction, le Groupe est expert dans les métiers des travaux publics, du bâtiment et du génie civil, de la dépollution, du désamiantage, de l'énergie, de l'eau et dans l'immobilier. Propriétaire de ses propres industries et carrières, négociant en matériaux, le Groupe propose une offre globale qui s'insère dans l'écosystème de l'aménagement des territoires auprès des acteurs privés et publics.

L'entreprise accélère son développement et intègre de nouveaux métiers et de nouvelles prestations de services chaque année, qui la positionnent comme alternative locale aux acteurs nationaux sur les projets de toutes dimensions, y compris les plus complexes. Avec un chiffre d'affaires de 310 M€ en 2022 et 1650 collaborateurs en France, Lhotellier se développe en Normandie, dans les Hauts-de-France et au nord de la région parisienne.

Fort de ses valeurs de proximité et humaines, le Groupe Lhotellier redistribue 90% de son chiffre d'affaires sur les territoires où il est implanté avec 55 sites répartis à proximité de ses clients.



Adresse du siège social :
ZI Rue du Manoir
76340 - Blangy-Sur-Bresle

Contact :
02 35 17 60 00
lhotellier@lhotellier.fr

Pour aller plus loin

Socle béton dans le sol :

Qui mieux que la très sérieuse Agence France Presse pour enquêter sur le béton des socles des éoliennes ? Scannez le QR pour lire l'article.



Les éoliennes sont-elles dangereuses pour notre santé ?

Retrouvez l'enquête du collectif indépendant «Les Décodeurs», via Youtube, sur l'impact supposé des éoliennes sur notre santé.



Site Internet Groupe

Lhotellier :

Apprenez en plus sur l'entreprise normande à travers son actualité, son histoire et ses valeurs.



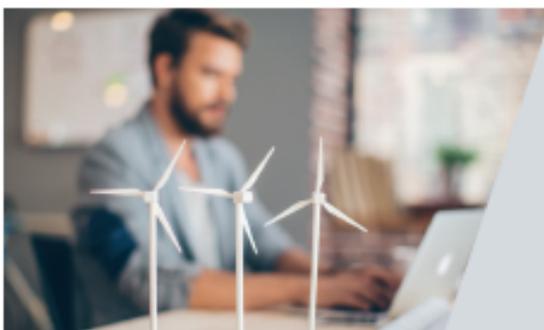
Prochain bulletin :

Automne 2023

Sujets :

- Financement participatif
- Avancement du projet
- Carte de synthèse des contraintes
- Etudes biodiversité
- Implantations

Prendre contact avec nous



SEIDER Normandie :



84 rue Louis Blériot - 76230 Bois-Guillaume



02 35 79 95 83



contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com

LE PARC ÉOLIEN PLATEAU DE CAUX
CHANGE DE NOM
ET DEVIENT



WWW.PARCEOLIEN-SUROUËT.FR



Édito

Madame, Monsieur,

La région Normandie se distingue actuellement en se classant 4^e au niveau national en termes de production électrique, principalement grâce à ses projets nucléaires (8 réacteurs existants et l'EPR à venir). Cependant, afin de renforcer notre transition et mix énergétique, il est essentiel d'exploiter également notre potentiel en énergie éolienne terrestre. Malgré notre 9^e position à l'échelle nationale concernant le développement éolien, il convient de souligner que notre facteur de charge est pourtant supérieur à celui de la région Centre-Val de Loire, placée devant nous au classement. La stabilité du vent normand constitue de fait un atout précieux pour le développement éolien. Il convient d'optimiser l'utilisation de cette énergie qui est actuellement sous-exploitée.

En effet, cette année, les énergies renouvelables (EnR) ont représenté seulement 4 % de notre production d'énergie. Avec l'installation en cours des parcs éoliens en mer, l'objectif régional est d'atteindre 20 % d'EnR. À cet égard, l'énergie solaire au sol comme celle des éoliennes joueront un rôle essentiel dans notre transition vers une économie plus verte. Le parc éolien du Surouët contribuera à cet objectif en fournissant une source d'EnR fiable et en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles.

Cependant, depuis plusieurs années, en tant que développeurs éoliens, nous constatons aussi des difficultés et des incohérences de la part du gouvernement. La récente loi d'accélération des EnR, au lieu de simplifier les procédures, a plutôt intensifié les démarches administratives, au détriment de la promotion et de la concertation pour des projets éoliens plus citoyens. De plus, sur les collectivités où les élus sont tenus de planifier le développement des EnR, l'énergie solaire pourrait être a priori plus séduisante malgré son emprise foncière plus importante que l'éolien.

Pour rappel, les éoliennes terrestres offrent de nombreux avantages, notamment une utilisation efficace de l'espace cohabitant très bien avec l'agriculture, une technologie mature et un potentiel de production énergétique élevé. Notre travail, réalisé pour le développement du parc éolien du Surouët, a toujours été dans le souhait d'une collaboration active entre les acteurs du territoire et les autorités locales pour favoriser un développement équilibré des différentes sources d'énergies renouvelables, garantissant ainsi une transition énergétique réussie vers un avenir plus durable pour la Normandie.

Paul Lhotellier, Président du Groupe Lhotellier et Didier Boureaud, Gérant de SEIDER

Nouveau nom du parc



Grâce à votre engagement, le parc éolien, anciennement connu sous le nom de « Parc éolien du Plateau de Caux », change de nom et devient le « Parc éolien du Surouët ». Dans l'ancienne langue normande, « Surouët » désigne un vent du sud-ouest, qui est le vent dominant sur notre projet. Le parc éolien du Surouët incarne à la fois :

- La force du vent, symbole de progrès et élément essentiel à la production d'énergie éolienne et,
- Notre volonté de préserver la culture, la langue et le patrimoine normand.

Ensemble, nous continuons à avancer vers un avenir plus vert et plus durable. Suivez le projet sur son site internet dédié : www.parceolien-surouet.fr

Seconde campagne KIWAÏ de financement participatif

A vos Agendas !

Ouverture de la campagne :
Dès 11h00, le 20 septembre 2023 sur www.kiwai-normandie.fr

Permanence publique :
Mercredi 20 septembre 2023, salle communale de BOUDEVILLE

Une date supplémentaire est en cours de planification



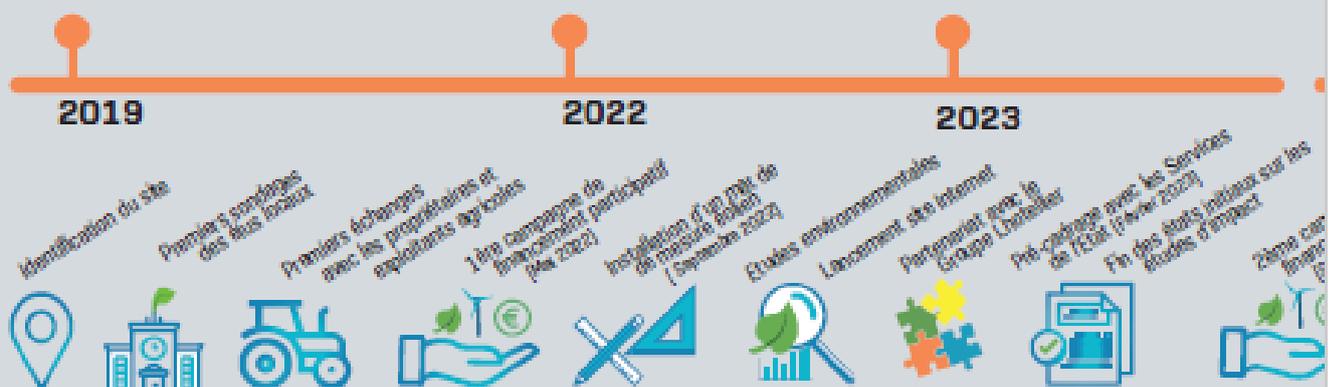
Comment y participer ?

Pensez à créer votre compte Kiwai quelques jours en amont afin de valider vos informations personnelles.

Vous pourrez investir directement dans le projet du parc éolien Surouët par virement ou paiement par carte bancaire.

Pour toute question : contact@kiwai-normandie.fr

Nous vous annonçons l'ouverture prochaine de la seconde et dernière phase du financement participatif pour le projet éolien du Surouët sur www.kiwai-normandie.fr. Pour cette dernière campagne, des permanences d'informations seront tenues afin de vous rencontrer au plus proche de chez vous. À cette occasion, les porteurs du projet, à savoir le GROUPE LHOTELLIER et SEIDER, ainsi que l'équipe de financement participatif Kiwai, vous présenteront les différentes variantes d'implantations des éoliennes envisagées, les avancées des études environnementales réalisées ces derniers mois et les modalités du financement participatif. Dès le mercredi 20 septembre prochain, la plateforme normande vous propose de placer un montant de votre choix compris entre 20€ et 2000€, à un taux d'intérêt fixe de 4,5 % par an sur 5 ans. Jusqu'au 03 octobre 2023, la campagne est réservée en exclusivité aux habitants des communautés de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et Yvetot-Normandie, avant d'être ouverte au département, puis nationalement. Comme pour la première campagne, nous comptons sur vous et votre réactivité pour atteindre l'objectif de 100 000 € !

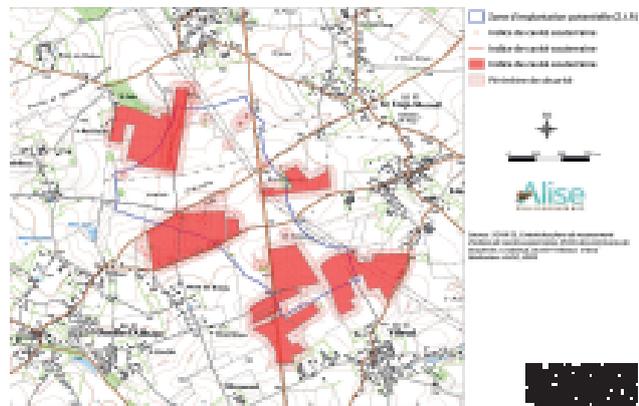


L'héritage des marnières du Pays de Caux

Bien connues en Seine-Maritime, les marnières, cavités souterraines d'origine humaine, ont été creusées au cours des 18^{ème} et 19^{ème} siècle pour l'extraction de la marne, une roche calcaire friable utilisée pour fertiliser les sols.

Ces formations géologiques artificielles, parfois non-déclarées à leur époque, ont entraîné des conséquences sensibles sur le territoire comme des effondrements et des affaissements de terrain, mettant en danger les infrastructures et les habitations.

Pour éviter de tels risques, lors du développement de projets éoliens en pays de Caux, il est essentiel de réaliser une étude spécifique du terrain en recherchant notamment des indices de présence de marnières abandonnées ou connues partiellement. Pour notre projet du Surouët, si un risque est avéré aux emplacements des éoliennes, des mesures d'évitement ou de comblement seront étudiées au cas par cas. Dans d'autres projets éoliens, certaines anciennes cavités peuvent aussi être des habitats uniques pour la biodiversité que le développeur devra protéger.



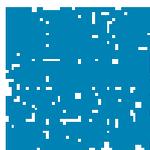
Pour d'informations sur le site du département:
www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-territoire/Indicateurs-et-risques-technologiques-et-naturels/Services-souterrains

Pour aller plus loin

Guide à destination des élus locaux pour la planification des EnR:

Outil mis à disposition par le ministère de la Transition énergétique. Il définit les zones d'accélération, présente un calendrier détailler et les outils pour faciliter vos démarches.

A télécharger ici :



Fiches pratiques sur les Energies renouvelables :

Réalisées par l'ADEME, ces fiches gratuites répertorient des informations clés, des conseils pratiques ainsi que des retours d'expérience sur des projets photovoltaïques, solaires thermiques, éoliens, biogaz et géothermiques. À consulter via la librairie ADEME :

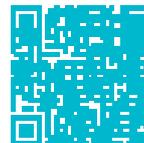


Implantation d'un parc agrivoltaïque :

Vous avez un terrain agricole et vous vous interrogez sur la possibilité d'y installer un projet solaire ?

SEIDER développe aussi des projets agrivoltaïques en Normandie.

Pour en savoir plus, consultez notre site Internet :



Prochain bulletin :

Printemps 2024 :

- Résultat de la campagne de financement participatif
- Cartographies des implantation
- Photomontage des éoliennes sur le paysage environnants
- Information sur l'inscription du dossier par les services de l'Etat

Prendre contact avec nous



SEIDER Normandie :



84 rue Louis Blériot - 76230 Bois-Guillaume



02 35 02 67 52



contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com



WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR



Edito

L'avenir se prépare aujourd'hui...

Les raisons pour lesquelles nous avons choisi d'implanter un parc éolien sur votre territoire sont à la fois environnementales et géopolitiques.

Nous devons, dans un contexte actuel inquiétant sur ces deux aspects, trouver tous ensemble des solutions et anticiper les difficultés pouvant survenir.

Outre le dérèglement climatique, nous vivons depuis deux ans, vous le savez, une guerre en Europe. Devant un conflit qui pourrait prendre de l'ampleur, nos dirigeants parlent aujourd'hui d'économie de guerre et de relocalisation de la production. De fait, la solution devra obligatoirement passer par une réindustrialisation du pays induisant une plus grande autonomie énergétique.

Même si la situation s'est améliorée en 2023, n'oublions pas qu'au cœur de l'hiver 2022-2023,

beaucoup d'entreprises ont préféré arrêter leur activité, compte tenu de l'augmentation du prix de l'électricité culminant alors à +80% pour les clients professionnels. Le mix énergétique développé depuis une vingtaine d'années en France garantit une réponse fiable à une demande industrielle qui va s'accroître dans les années à venir [jusqu'à + 64% en 2050 selon RTE]. Ce mix, incluant les énergies renouvelables, présente également l'avantage de la sécurité du fait de sa répartition décentralisée sur le territoire national. C'est donc bien cette politique d'un vrai mix énergétique qui nous permettra de faire face très rapidement à ces nouveaux défis et toutes les localités qui en présentent les caractéristiques doivent prendre leur part à cet effort collectif.

Ne soyons pas attentistes et acceptons d'être les acteurs de notre avenir.

Didier Boureaud, gérant de SEIDER

Après les études, le projet final est défini

Le Parc éolien du Surouët comprendra **5 éoliennes de 150m de haut maximum, implantées parallèlement à la ligne très haute tension présente. Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale sera déposé en Préfecture en mai 2024. Il est actuellement présenté de façon synthétique aux élus des communes d'implantation et des communes voisines.**

Chiffres clés du projet

Hauteur des éoliennes : 150m en bout de pale

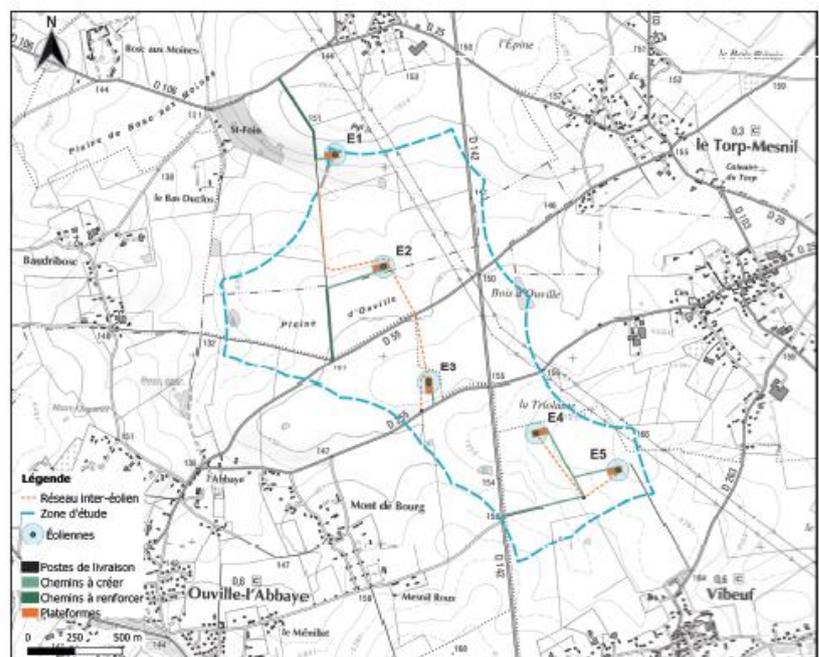
Puissance unitaire maximale des éoliennes : 4,8MW

Puissance maximale du parc : 24 MW

Production annuelle estimée : 52 GWh (pour un équivalent pleine puissance de 2200 h) soit la consommation annuelle de 10 500 foyers (en tout électrique)*

Économie de 2 162 tCO₂eq/an par rapport aux émissions moyennes du mix électrique français (source bilan RTE 2022)

Recettes fiscales estimées : 242 500€/an (Communes, EPCI et Département, taux 2020 sauf IFRER : montant 2023)



* [référence : 2,17 personnes/foyer, source INSEE 2020 ; 2229kWh/personne/an de consommation électrique, source ENEDIS 2020 - soit 4823,91kWh/an par foyer]

Simulations visuelles du projet de Parc éolien soumises aux services de l'État

Cette double page expose plusieurs simulations visuelles du parc éolien. Elles permettent de représenter de façon précise où se trouvent les éoliennes du projet d'après des points de vue du quotidien et incluent les analyses de la paysagiste dédiée au projet.

Depuis la route de Doudeville à Boudeville



Distance à l'éolienne la plus proche : 590 mètres

La vue est prise depuis la RD 106 à la sortie Sud-Ouest de Boudeville, en direction de l'Ouest. Les vastes plaines agricoles d'Ouille et de Bosc aux Moines s'ouvrent ici. La double ligne à très haute tension traverse le paysage.

Le projet éolien du Surouët est perceptible partiellement depuis ce point de vue. L'éolienne E1 est la plus prégnante et la plus haute. Les éoliennes E2 et E3 émergent sur les plans intermédiaires, une partie de leurs mâts est masquée par les ondulations du sol. A l'arrière-plan, les pales de l'éolienne E4 apparaissent à travers la structure métallique d'un pylône. Quant à l'éolienne E5, elle est entièrement masquée par le fossé cauchois de Boudeville. Les éoliennes sont présentes mais ne provoquent pas de rupture d'échelle.

Depuis la route de la Triolaine à Lindebeuf

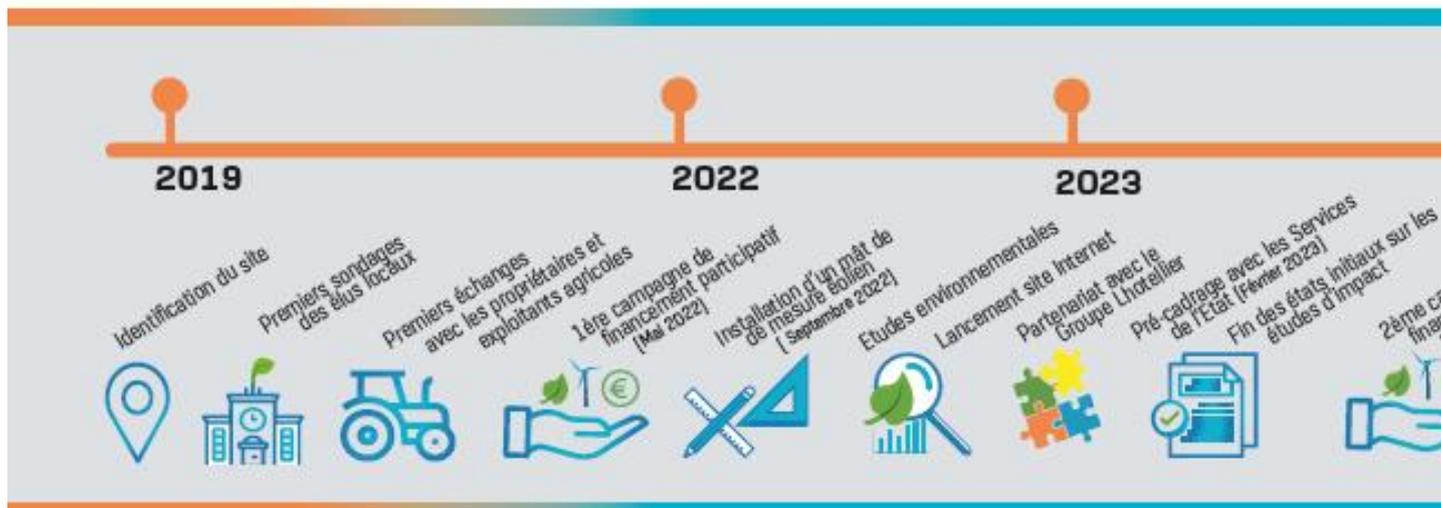


Distance à l'éolienne la plus proche : 608 mètres



La vue est prise depuis la route de La Triolaine, la RD 255, à la sortie Sud-Ouest de Lindebeuf. La vaste plaine s'ouvre avec ses horizons quasi linéaires parsemés de quelques arbres. La double ligne à très haute tension strie le ciel.

Le projet éolien du Surouët est visible entièrement de ce point de vue. L'ordonnancement du projet et l'équidistance entre les éoliennes est perceptible. Depuis ce point de vue, il n'y a pas d'effet de surplomb, ni de rupture d'échelle car il y a très peu d'éléments présents dans le paysage linéaire.



Depuis le chemin des Hêtres à Ouveille-L'Abbaye



Distance à l'éolienne la plus proche : 780 mètres

La vue est prise depuis le chemin des Hêtres dans le hameau du Mont de Bourg à Ouveille-l'Abbaye. On se situe au bord de la plaine, au Sud-Ouest du projet éolien. Les silhouettes arborées des villages entourent ce vaste espace et dessinent les horizons.

La double ligne à très haute tension étire ses câbles à l'arrière-plan. Sur les plans intermédiaires, une deuxième ligne électrique traverse le paysage.

Les extrémités des pales de deux éoliennes du parc des Rives de la Saône sont perceptibles partiellement à l'arrière-plan.

Le projet éolien du Surouët est visible entièrement de ce point de vue. Les éoliennes sont présentes, mais pas prégnantes. L'éolienne E3, la plus proche, a une hauteur relative équivalente à celle des poteaux en bois de la ligne électrique. Les autres éoliennes ont des hauteurs relatives inférieures. L'ordonnement régulier du parc est lisible. Les éoliennes ne provoquent pas d'effet de surplomb vis à vis des villages alentour.

Depuis la RD 142 à Vibeuf



Distance à l'éolienne la plus proche : 868 mètres



La vue est prise depuis la RD 142, au Sud-Ouest du projet éolien dans la commune de Vibeuf. Cette route est la route de découverte du projet éolien du Surouët, elle traverse le parc entre les éoliennes E3 et E4.

La plaine agricole d'Ouveille s'ouvre, au lieu-dit La Triolaine. L'horizon est lointain, la profondeur de champs importante. L'horizon est constitué par la silhouette arborée des villages alentour. De petits bosquets ponctuent la plaine. On perçoit à gauche de la RD 142, les fossés cauchois de Boudeville et le petit boisement qui le jouxte. Le projet éolien du Surouët est visible entièrement. De ce point de vue les éoliennes E1, E2 et E3 sont superposées. L'ordonnement régulier du projet éolien est visible. Les éoliennes sont présentes, sans être prégnantes.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN

2024

Phase de concertation participative (septembre 2023)

Préparation du dossier de demande d'autorisation puis dépôt du dossier

Instruction du dossier

Enquête publique

Autorisation finale du Préfet

Construction du parc

Raccordement

Mise en service

Exploitation du parc

Suivi post-implantation





Parc Éolien
DU SUROUËT



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

PANNEAUX D'INFORMATION

MAT DE MESURES ET EXPOSITION





Parc Éolien
DU SUROUËT



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

PLAQUETTE INVESTISSEURS



Devenez acteur de la transition énergétique en région Normandie

en participant au projet de financement participatif



Rendez-vous sur

<https://www.kiwai-normandie.fr>⁽¹⁾



contact@kiwai-normandie.fr



(1) Coût de connexion selon votre opérateur

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

SAS KIWAÏ est une société par actions simplifiée au capital de 450 000 euros, dont le siège social est situé au 151 rue d'Uxelles 76200 ROC GUILLAUME, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 852 939 045.

Caisses d'Épargne et de Prévoyance Normandie – banque coopérative régie par les articles L512-65 et suivants du Code monétaire et financier – Société anonyme à directeur et conseil d'orientation et de surveillance – Capital social de 520 000 000 Euros – Siège social : 151 rue d'Uxelles – 76200 Roc-Guillaume – R.C.S. Rouen 354 353 413 – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 919 @caissesocial @normandie-epargne

Kiwai Normandie est la plateforme de financement participatif dédiée aux projets d'énergies renouvelables et de mobilité douce sur le territoire. Elle permet à tous citoyens d'investir dans ces projets avec un capital garanti pour accompagner la transition énergétique.



Devenir prêteur : Comment ça marche ?



Pour donner du sens à votre épargne, sans frais. Rendez-vous sur <https://www.kiwai-normandie.fr>. Inscrivez-vous en quelques minutes pour découvrir tous les projets et rejoignez notre communauté d'acteurs responsables.



Pour devenir épargnant, complétez votre profil (carte d'identité ou passeport, valide et lisible) et alimentez votre portefeuille électronique par virement ou carte bancaire.



Vous avez trouvé le projet qui vous convient (vision du projet, rendement...) ? Déterminez votre investissement et soutenez nos entrepreneurs verts et responsables en quelques clics !



Une fois le projet financé, vous récupérez, en plus des intérêts déjà versés, le montant du capital prêté garanti à 100% grâce à nos partenaires. La campagne n'a pas atteint les 100 % ? Vous êtes remboursés sur votre portefeuille électronique.

L'inscription et l'utilisation de votre compte sont totalement gratuites !
Vous n'avez aucun frais.

Objet de la demande de financement

Poursuite des études environnementales en vue de la pose et l'exploitation d'un parc éolien.



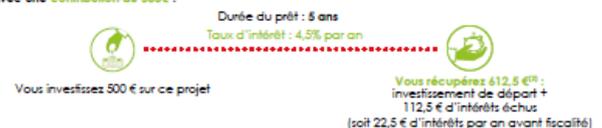
Exemples de prêts

Si vous effectuez une contribution de 1 000€ pour un projet dont le prêt est In fine, pour une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt annuel de 4,5 % et une périodicité de remboursement des intérêts annuelle, votre remboursement se présentera sous la forme suivante (avant application de la fiscalité sur les intérêts) :

Le premier versement d'intérêts aura lieu un an après la date de débloquant des fonds pour l'emprunteur. Par exemple si l'emprunteur reçoit les fonds le 01/10/2023, la première échéance de remboursement interviendra le 01/10/2024.

Pour plus d'informations sur les types de prêts, les intérêts perçus et la fiscalité applicable, rendez-vous sur : <https://www.kiwai-normandie.fr/FAQ>

■ Avec une contribution de 500€ :



■ Avec une contribution de 1 000€ :



■ Avec une contribution de 2 000€ :



En plus de contribuer au développement du projet de transition énergétique d'une entreprise locale, ce prêt vous rapporte de l'argent de manière sécurisée. En effet, votre capital et les intérêts échus sont garantis à 100 % par la Caisse d'Épargne Normandie, partenaire de Kiwai Normandie.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur

(2) Exemple non contractuel, pour un prêt sur 5 ans, sous réserve de la survenance d'incidents de paiement et de procédure collective.



Parc Éolien
DU SUROUËT



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

REVUE DE PRESSE



Pays de Caux. Le parc éolien du Surouët, un projet participatif 100 % normand

Seider, Lhotellier et Kiwai se sont unis pour porter le parc éolien du Surouët : dans le pays de Caux, entre Ouville-l'Abbaye, Boudeville et Vibeuf, cinq à sept éoliennes de plus de 120 m pour une puissance d'une trentaine de MW. Ce projet 100 % normand s'appuie sur un financement participatif.

<https://www.paris-normandie.fr/actualites/2023-10-02/pays-de-caux-le-parc-eolien-du-surouet-un-projet-participatif-100-normand>



Une éolienne en cours d'installation. Le parc du Surouët devrait en compter entre cinq et sept, culminant entre 120 et 150 m - Photo DR

○○○

Par Christophe PRETEUX
Publié le 2 Octobre 2023 à 13h48
Temps de lecture: 3 min

Deux réunions ont déjà eu lieu à Boudeville et à Doudeville afin de présenter ce projet monté par l'opérateur d'énergies renouvelables [Seider Énergies](https://www.seider-energies.com/) (<https://www.seider-energies.com/>), basé à Bois-Guillaume, le groupe Lhotellier, acteur majeur du BTP en Normandie et dans les Hauts-de-France

dont le siège se situe à Blangy-sur-Bresle, et [Kiwai](https://www.kiwai-normandie.fr/projects) (<https://www.kiwai-normandie.fr/projects>), la plateforme de financement participatif éco-responsable montée par la Caisse d'Épargne de Normandie.

Consultez l'actualité en vidéo @j/videos

Partage :



Selon la zone d'implantation potentielle (ZIP) du [parc éolien du Surouët](https://www.parc-eolien-surouet.fr/) (<https://www.parc-eolien-surouet.fr/>) [c'est le nom normand du vent de sud-ouest dominant sur ce territoire - Ndlr], il se situerait sur le secteur des communes de Boudeville, Lindebeuf, Ouville-l'Abbaye et Vibeuf, quatre communes de la communauté de communes plateau de Caux Doudeville-Yerville au cœur de la Seine-Maritime.

13 800 euros par éolienne

« La genèse du projet remonte à 2019. Des réunions ont eu lieu avec les élus et les acteurs locaux. Les premières études ont été réalisées par le bureau d'études spécialisé *Alise Environnement* », indique Didier Boureaud. Pour le dirigeant de Seider Environnement venu de l'humanitaire, « les territoires et leurs habitants doivent être les moins impactés et les communes doivent même en tirer bénéfice ». Le maire de Boudeville a participé aux échanges et bien pesé les enjeux. « Quels avantages, quels inconvénients pour notre commune ? J'ai voulu savoir si cette électricité venue du renouvelable pouvait être vendue aux habitants des alentours, et connaître les retombées économiques potentielles pour notre village. Cela représente 13 800 euros par éolienne et le projet en prévoit deux sur notre territoire », annonce Rémi Leconte, favorable à cette implantation.

Lire aussi | [Dans le pays de Caux, la manne financière des parcs éoliens pour les communes](https://www.paris-normandie.fr/d439187/article/2023-08-10/dans-le-pays-de-caux-la-manne-financiere-des-parcs-eoliens-pour-les-petites?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3D%25C3%25A9ollen%2520pays9) (<https://www.paris-normandie.fr/d439187/article/2023-08-10/dans-le-pays-de-caux-la-manne-financiere-des-parcs-eoliens-pour-les-petites?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3D%25C3%25A9ollen%2520pays9>)

Tous ses administrés ne partagent pas son analyse. C'est le cas de Julien Oursel, qui combat le projet et a lancé une pétition contre le parc éolien. Plus de la moitié des 160 habitants de Boudeville l'ont déjà signée. Ce qui ne décourage pas l'équipe de Seider Énergies et ses partenaires. « Nous poursuivons les études environnementales. Un mât de mesure a été posé à Boudeville en septembre 2022. Il mesure le vent et ses variations mais aussi les déplacements de toutes les espèces : oiseaux, chauves-souris... », détaille Didier Boureaud. Une campagne de mesure du bruit a par ailleurs été engagée auprès des riverains.

« Une épargne verte pour des projets normands »

En mai 2022, Kiwai a coordonné la première campagne de financement participatif (100 000 euros recueillis auprès de 66 contributeurs pour un taux d'intérêt de 4,5 % garanti par la Caisse d'Épargne). Une deuxième campagne a été ouverte du 20 septembre au 4 octobre auprès des habitants de la communauté de communes. Elle va s'élargir à tous les habitants de la Seine-Maritime du 5 octobre au 19 octobre.

Lire aussi | [Une éolienne c'est moche dit le maire de Mesnières-en-Bray](https://www.paris-normandie.fr/d451632/article/2023-09-25/Une-epargne-cest-moche-le-maire-de-mesnieres-en-bray-vent-debout-contre-les?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3D%25C3%25A9lien%2520pays%26page%3D1) (<https://www.paris-normandie.fr/d451632/article/2023-09-25/Une-epargne-cest-moche-le-maire-de-mesnieres-en-bray-vent-debout-contre-les?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3D%25C3%25A9lien%2520pays%26page%3D1>)

« On ne cherche pas des investisseurs mais des citoyens prêts à travailler concrètement à la transition écologique en créant une épargne verte pour les projets normands », argumente Jérôme Durand. « Avec Seider et Lhotellier, il s'agit d'une association d'acteurs du territoire au service du territoire », ajoute le directeur de Kiwai. La plateforme soutient une trentaine de projets écoresponsables (mobilités, énergies, agriculture responsable et gestion de l'eau).

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Économie \(481\) \(etc/economie\)](#) [Énergie \(2673\) \(etc/energie\)](#)
[Économie d'énergie \(185\) \(etc/economie-energie\)](#) [Environnement \(30\) \(etc/environnement\)](#)
[Vieux \(Seine-Maritime\) \(412828\) \(locations/vieux-seine-maritime\)](#)
[Doulbeville \(Seine-Maritime\) \(31751\) \(locations/doulbeville-seine-maritime\)](#)
[Doulbeville \(Seine-Maritime\) \(11853\) \(locations/doulbeville-seine-maritime\)](#)
[YERVILLE \(Seine-Maritime\) \(29016\) \(locations/yerville-seine-maritime\)](#)
[Seine-Maritime \(1846\) \(locations/seine-maritime\)](#) [Normandie \(7512\) \(locations/normandie\)](#)

Yamerville-Bretteville, Colas Normand fête ses 10 ans



Accueil > Environnement

Pays de Caux. Vous voulez investir dans les éoliennes ? C'est possible !

Environnement. Un parc éolien est envisagé à Boudeville et dans trois communes voisines. Un financement participatif est ouvert.

Présentation.

Publié le 20/09/2023 à 14h17, mis à jour le 20/09/2023 à 15h00



Après ceux d'Harcenville et d'Amfreville-les-Champs, un autre parc éolien pourrait voir le jour dans le secteur de la communauté de communes Doudeville-Yerville - Illustration

Seider Energies, ses partenaires Lhotellier et Kiwaï lancent ce mercredi 20 septembre la deuxième campagne de financement participatif du parc éolien du Surouët. Ce dernier devrait être implanté sur les communes de Boudeville, Lindebeuf, Ouville-l'Abbaye et Vibeuf.

Pour présenter cette opération, les porteurs du projet organisent une permanence publique d'information ce même 20 septembre, à partir de 16 heures, à la mairie de Boudeville. Une deuxième réunion est programmée mercredi 27 septembre, toujours dès 16 heures, dans le salon d'honneur de la mairie de Doudeville.

Retombées économiques

"Cette opération représente un placement rémunéré à hauteur de 4,5 % d'intérêts pour les investisseurs particuliers qui le souhaitent", annoncent les promoteurs. Les riverains du projet sont les premiers à pouvoir y souscrire, dès ce mercredi 20 septembre à 11 heures sur la plateforme Kiwai. Quinze jours plus tard, la campagne sera ouverte à l'ensemble des habitants de Seine-Maritime. Deux semaines après, cet appel sera porté à l'ensemble du territoire national. Les quatre villages de la Zone d'implantation potentielle (ZIP) font partie de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville. Le nom de Surouët a été retenu car c'est celui du vent Sud-Ouest, dominant sur ce territoire.

C'est en 2019 que les premiers échanges entre Seider, les élus communaux et communautaires ont eu lieu. Pour les collectivités locales et le Département, les prévisions des retombées fiscales du projet dépassent les 200 000 € par an.

Les premières études environnementales ont été réalisées par le bureau d'études spécialisé Alise Environnement. "Le scénario définitif d'implantation

et aménagement paysagers tiennent la promesse (marcs, bouquets...).

Le mât de mesure de vent placé dans la commune de Boudeville, en septembre 2022, est équipé de capteurs à ultrasons qui enregistrent l'activité des chauves-souris. Afin d'évaluer de manière approfondie l'aspect visuel du Parc éolien du Surouët, une série de simulations photographiques est réalisée et incluse dans le dossier de demande d'autorisation, qui sera déposé auprès de la préfecture à qui revient la décision finale.

Une étude hydraulique, est réalisée. Une campagne de mesure de bruit a été effectuée, sur six semaines, du 21 novembre 2022 au 2 janvier 2023, sur dix points de mesures positionnés chez des riverains.

Les trois acteurs

Seider est une société indépendante créée en juillet 2007, en Guadeloupe, à l'initiative de Didier Boureaud. En 2017, elle a installé des bureaux près de Rouen.

Le groupe Lhotellier est un groupe familial, créé en 1919 en Normandie, centenaire et indépendant. Son président, Paul Lhotellier, représente la quatrième génération d'entrepreneurs de la famille.

Troisième partenaire de l'opération, Kiwai est la première plateforme normande de financement participatif par prêt dédié aux projets de développement durable et de transition écologique en Normandie. Elle a été lancée en février 2020 par la Caisse d'Épargne Normandie avec le soutien de la Région.



Pour plus d'infos, www.kiwai-normandie.fr. Le site du projet : www.parcéolien-surouet.fr



Parc Éolien
DU SUROUËT



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

PANNEAUX D'EXPOSITION

PERMANENCES PUBLIQUES





Parc Éolien
DU SUROUËT



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

COURRIER D'INVITATION

ELUS LOCAUX





Parc Éolien
DU SUROUËT



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR

NOTE CONCERNANT LA GEOBIOLOGIE



La géobiologie étudie les interactions entre l'environnement et les êtres vivants, en examinant l'impact des phénomènes naturels sur la santé. Elle explore les champs électromagnétiques, rayonnements telluriques et autres influences sur les organismes vivants. En effet, elle est basée sur l'étude de mesures physiques (champs électriques, champs électromagnétiques, courants vagabonds...) et de phénomènes subtils de tous ordres. Le géobiologue détermine les caractéristiques du lieu, les facteurs ayant une influence sur le bien-être et la santé, formule des recommandations et met en œuvre, si nécessaire, des moyens pour préserver ou améliorer le bien-être des êtres vivants.

Le texte ci-après en italique ainsi que les figures 1 et 2 sont issus du livre Géobiologie en Agriculture le guide (très) pratique de Luc LEROY et Stéphane DEMÉE aux Éditions France Agricole.

« La Terre produit des courants de convection, électriques et telluriques qui partent de son centre (noyau, tel une dynamo) qui circulent en surface (sol et sous-sol) et s'échangent avec l'atmosphère. Les failles, cassures, fissures et les eaux souterraines seront des passages privilégiés de ces « énergies ».

Les grands édifices, type antennes, pylônes de télévision, de radio, de téléphonie ou de l'armée ainsi que les éoliennes peuvent faire augmenter ces échanges tel un paratonnerre. Si l'éolienne est située à l'aplomb d'une perturbation géologique ou géophysique, elle est susceptible de perturber ces énergies, modifier le champ informationnel et créer d'éventuelles nuisances parcourant les cassures géologiques et passages d'eau par résonance jusqu'aux habitations et fermes agricoles, pouvant atteindre le vivant. »

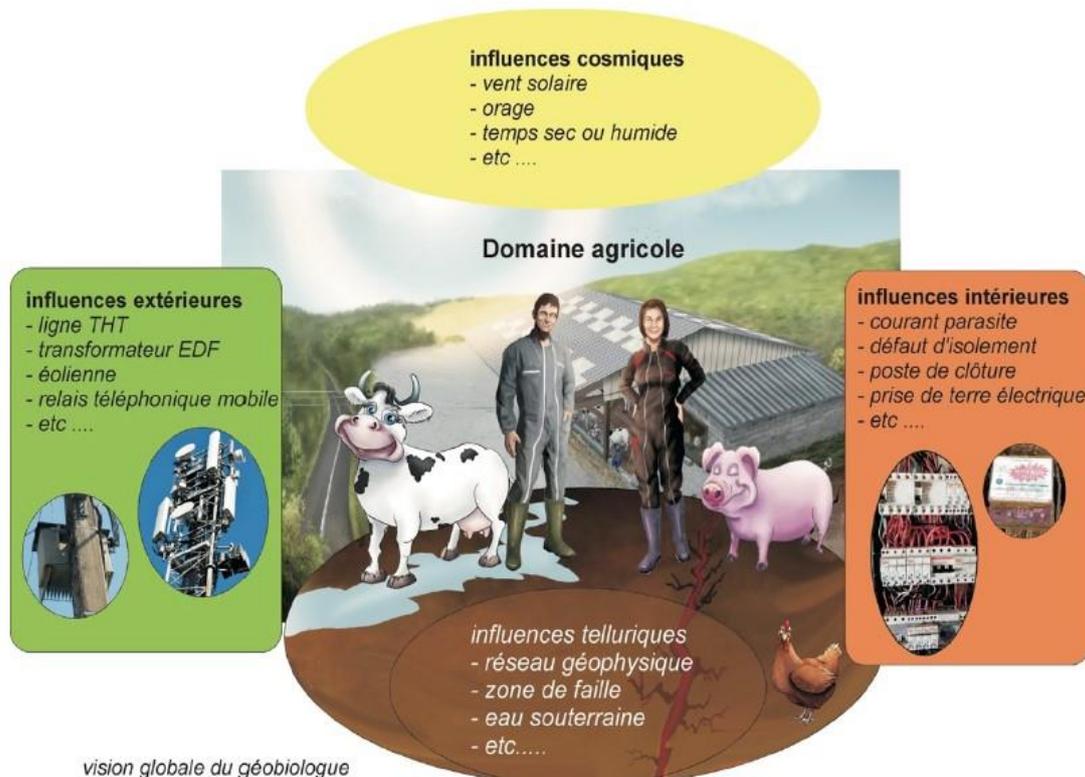
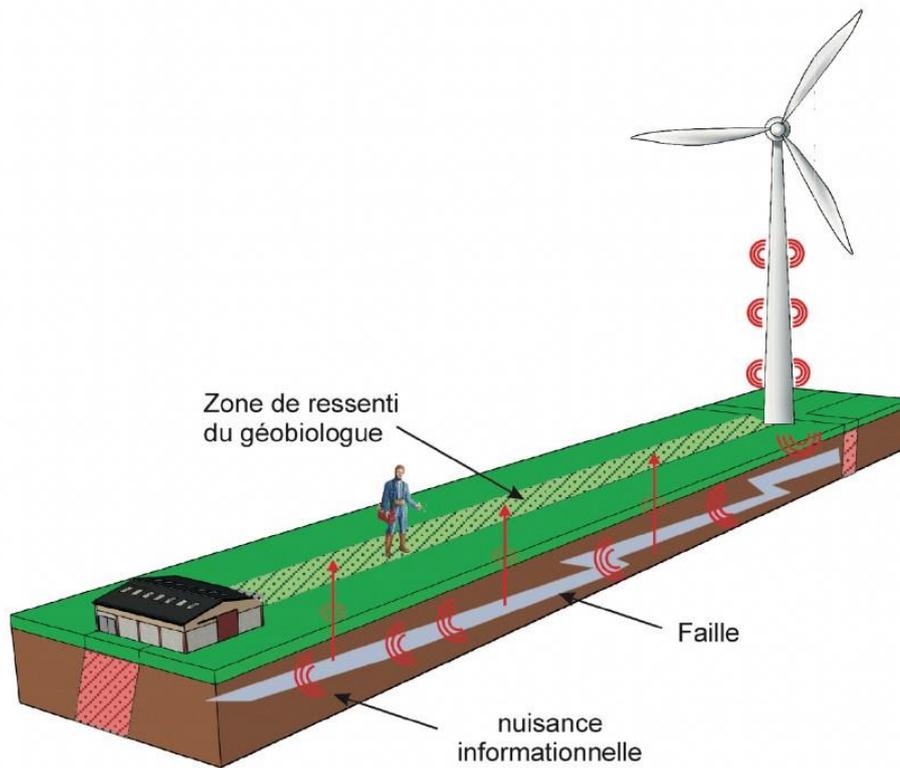


Figure 9 : Vision globale du géobiologue, issue du livre *Géobiologie en Agriculture le guide (très) pratique*



Zone géopathogène et perturbation d'éolienne

Figure 10 : Zone géopathogène et perturbation d'éolienne, issue du livre *Géobiologie en Agriculture le guide (très) pratique*

L'étude de l'environnement de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ainsi que différents échanges avec des agricultures nous ont permis de mettre en évidence la présence de plusieurs élevages laitiers autour de celle-ci. Ayant conscience de la sensibilité de ces animaux et afin d'implanter le parc éolien Terres des Baons sans que celui-ci ne crée ou n'accroisse des problèmes, nous avons sollicité PROSANTEL sur deux missions distinctes mais complémentaires :

- La première : nous avons proposé un diagnostic électrique de leur exploitation à l'ensemble des agriculteurs ayant des vaches laitières dans une zone d'environ 2km autour de la ZIP ;
- La seconde est une étude de terrain au droit des implantations des futures éoliennes.

La première mission consiste en la réalisation d'un diagnostic électrique des élevages laitiers (qui l'ont accepté). Pour cela, SEIDER a identifié l'ensemble des élevages laitiers dans un rayon d'environ 2km autour de la ZIP et a ensuite été à la rencontre des éleveurs pour leur proposer la réalisation de ce diagnostic. La quasi-totalité des éleveurs rencontrés a accepté cette intervention.

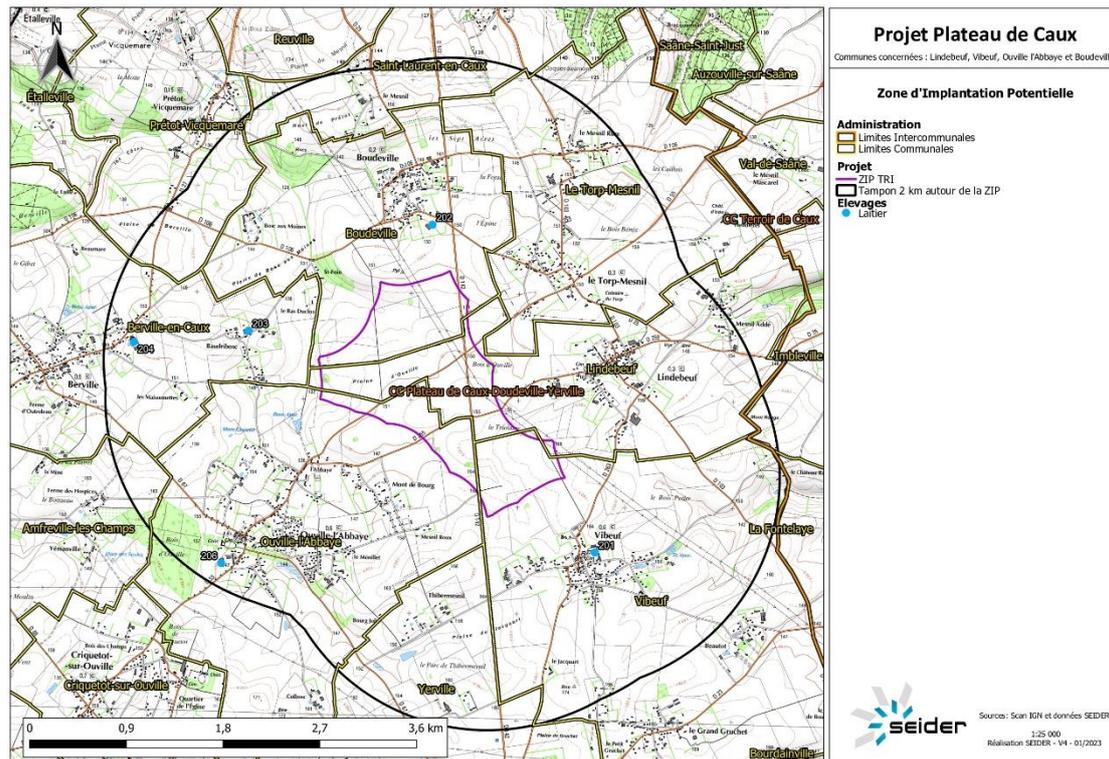


Figure 11 : Élevages laitiers identifiés autour de la ZIP

Les géobiologues sont ensuite intervenus en binôme dans les exploitations, ils ont commencé leur mission par échanger avec les éleveurs afin d'avoir plus d'informations : histoire et évolution de l'exploitation, information sur la production et le comportement des animaux dans les différents bâtiments comme dans la salle de traite, maladies, vécu de(s) l'agriculteur(s) ou de (s) l'agricultrice(s). Ensuite différents tests et mesures ont été réalisés afin d'établir le diagnostic (tension d'alimentation, prise de terre électrique, équipotentialités, poste de clôture électrique, serrage des connexions, défaut d'isolement, pompe à eau, etc.). Dans la mesure du possible et en fonction de la disponibilité de l'exploitant, ces mesures ont été effectuées en sa présence afin de lui expliquer les résultats obtenus, effectuer les petites corrections qu'il était d'ores et déjà possible de faire et le conseiller sur les corrections à envisager. Les réseaux ENEDIS, antennes relais et pylônes ont également été identifiés par les géobiologues car un lien entre d'éventuelles problématiques et ces éléments peut parfois exister. Les géobiologues ont reporté sur cartographie l'emplacement de différents types d'éléments comme : prises de terre (électrique et de clôture), terre de neutre, forage/pompe, zones géopathogènes, Ces interventions dans les exploitations ont fait l'objet d'un rapport qui a été remis à chaque agriculteur/agricultrice reprenant ces différentes mesures avec des commentaires et conseils pour aider à leur correction quand cela est nécessaire ainsi qu'une synthèse des améliorations à envisager avec leur niveau de priorité.

Une synthèse est présente en annexe 1, elle met en évidence que dans nombre d'exploitations il existe des problèmes de mise à la terre électrique et de mise à la terre des clôtures.

La seconde mission, en phase de développement du projet de parc éolien, permet d'appliquer la logique ERC : Eviter, Réduire, Compenser, ceci afin d'éviter de perturber les zones d'élevage, d'habitation et toutes formes de vie. Elle consiste en :

- Une étude préalable référençant les cartes géologiques de la zone du projet, les antennes relais, antennes téléphoniques, transformateurs, éoliennes dans les environs du projet ainsi que les transformateurs et poteaux ENEDIS ;
- Une étude de terrain.

Afin de préparer au mieux cette étude de terrain, SEIDER a travaillé l'implantation de son parc éolien en considérant les retours des différentes études ayant conduit à l'état initial de la zone. Cette implantation a été travaillée en considérant un diamètre de fondation de 28m. Elle a ensuite été transmise au géomètre afin qu'il balise l'emplacement des éoliennes et l'emprise des fondations (1 balise au point central + 4 balises chacune à 14m du point central aux 4 points cardinaux). Les géobiologues ont ensuite travaillé autour de ces zones pour évaluer si elles étaient neutres ou défavorables à l'implantation des éoliennes et ont identifié et repéré en détection sensible les zones dites « géopathogènes » à proximité de ces implantations. Sur ce type de projet, les géobiologues interviennent au moins à deux afin de confronter et valider leurs résultats et ressentis. Les outils utilisés pour la détection sensible sont : le pendule, les baguettes (radiesthésie) et la sensibilité (capacité extrasensoriel) du corps humain. Ces zones géopathogènes identifiées ont été précisément relevées à l'aide du géomètre afin d'être reportées sur plan/cartographie.

Pour chaque éolienne et poste de livraison, les 2 géobiologues ont recherché l'existence de zones géopathogènes/lignes de perturbation aux emplacements des fondations ou à proximité afin de :

- Soit valider que l'implantation envisagé n'est pas sur une (des) zone(s) géopathogène(s) ;
- Soit identifier les zones géopathogènes proches de l'implantation avec leur largeur d'influence et proposer, en échangeant avec le porteur de projet sur les autres contraintes connues autour de cette implantation, une autre implantation.

En plus de ces recommandations liées à l'implantation des éoliennes et postes de livraison, les géobiologues émettent également des recommandations pour éviter, ou des solutions pour gérer, les éventuelles interférences, notamment lors de la phase de chantier.

Compte tenu de ces éléments et recommandations, des autres contraintes identifiées sur la zone (environnementales, paysagères, hydrauliques, ...), le porteur de projet retravaille son implantation toujours en considérant la logique ERC.

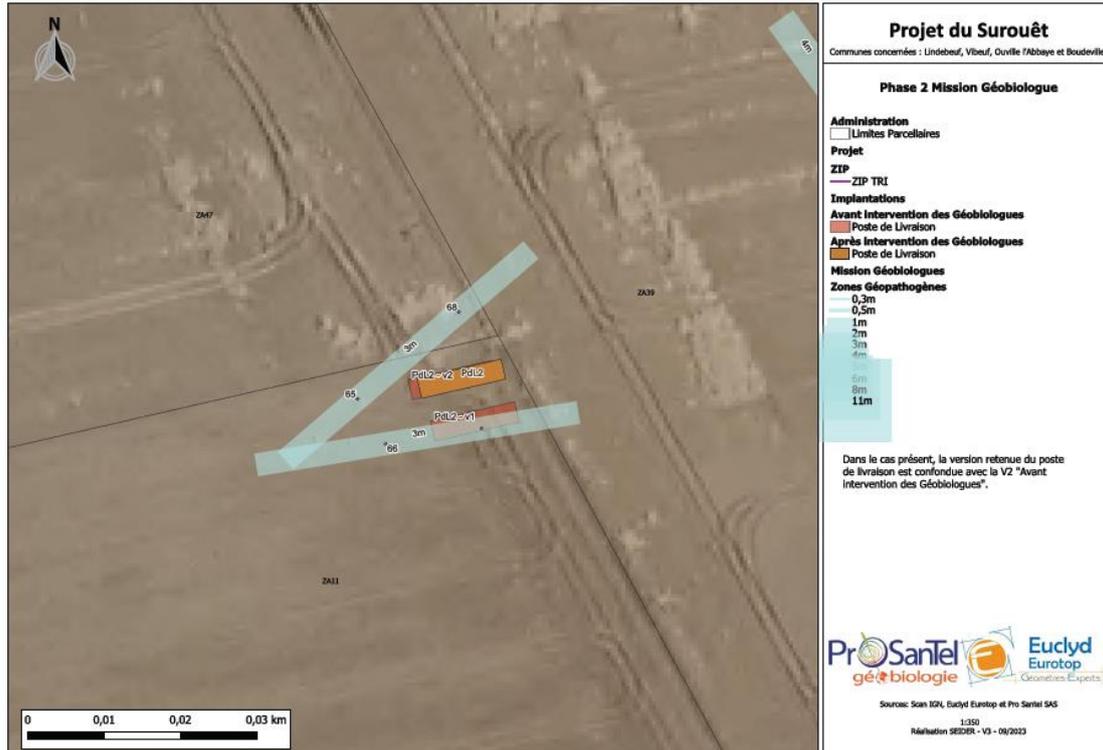


Figure 12 : Exemple d'implantation avant et après intervention des géobiologues

Annexe 1 :

	Exploitation 1	Exploitation 2	Exploitation 3	Exploitation 4	
	8	4	6	7	
	0	1	0	0	
Perturbations externes	Transformateur	0	0	0	
	Terre de neutre	0	1	2	
	Antenne téléphonique	0	0	0	
	Éolienne	0	0	0	
	Perturbations géophysiques	5	5	10	3
	0	1	1	1	
	0	1	0	1	
		0	1	1	
Poste de clôture	À déplacer	0	1	0	
	Masse à déplacer	0	1	0	
	Transit de courant	0	1	1	0
	0	7	10	3	
Eau de boisson	Mettre à la terre	3	3	0	
	Désinfection	3	3	3	
	Pompe à eau	3	3	3	
	Nombre d'abreuvoirs	3	3	1	1
	Influences particulières	0	0	0	0

Pas de soucis
présence de souci, à déplacer, action à réaliser
Eleveur absent, absence d'observation, observation infaisable

